

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Séance du 24 janvier 2024



Conseil Municipal du 24 janvier 2024 ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1/ Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023 : approbation du procès-verbal
- 2/ Archives : dépôt aux archives départementales du Morbihan
- 3/ CCAS : versement d'un acompte de subvention communale

ENVIRONNEMENT

4/ Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan – rapport d'activités 2022

TRAVAUX

5/ Zone de loisirs de Lanriacq – aménagements global

MARCHES PUBLICS

- 6/ Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : compte-rendu des décisions n°2023-166 à 2024-009 inclus
- 7/ Délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de la fongibilité des crédits : compte-rendu des décisions

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 24 JANVIER 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 24 janvier à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 18 janvier s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Etaient présents : Franck VALLEIN, Valérie DIARD-MARTIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Anne LE CORVEC, Nicolas LE GROS, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Yves LOIN, Jean-Yves COZIC, Annick LE MOAL, Anne LE CORRE, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Alix DE LEPINAU, Laurent HARNOIS, Stéphanie HUYSSCHAERT.

Absents représentés: Thierry PADELLEC a donné pouvoir à Jean-Yves COZIC, Hervé GUILLOUZIC a donné pouvoir à Philippe GOURAUD, Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Valérie DIARD-MARTIN, Anthony CARO a donné pouvoir à Franck VALLEIN

Absents excusés: Audrey CAMUS, Sabrina JULO, Loïc HAREL,

Nombre de conseillers en exercice : 26 - Présents : 19 - Pouvoirs : 4 - Votants : 23

Secrétaire de séance : Nicolas LE GROS

Ouverture de la séance : quorum atteint avec 19 conseillers municipaux présents

ADMINISTRATION GENERALE

1/ Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023 : approbation du procès-verbal

Rapporteur: Franck VALLEIN

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 a été adressé aux conseillers municipaux par voie dématérialisée. Chaque conseiller est invité à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou corrections qu'il souhaite y apporter.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

• APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2023.

2/ Archives : dépôt aux archives départementales du Morbihan

Rapporteur: Franck VALLEIN

La commune conserve des archives anciennes (de plus de 40 ans) (<u>Annexe 1</u>) pouvant être déposés auprès des Archives départementales. Cela permet notamment un archivage dans de très bonnes conditions et un gain de place en mairie.

La commune a la possibilité d'emprunter les documents déposés aux archives départementales du Morbihan pour les besoins du service.

Les documents pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le dépôt aux archives départementales du Morbihan des documents ciannexés,
- CHARGE M. le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

FINANCES

3/ CCAS : versement d'un acompte de subvention communale

Rapporteur: François POMMOIS

Le CCAS sollicite le versement d'un nouvel acompte de 100 000 € au titre de la subvention communale 2024 pour permettre à la structure d'avoir une trésorerie suffisante et pour permettre le règlement des différentes dépenses de fonctionnement dont les charges de personnel.

François POMMOIS rappelle que la subvention de 2023 était de 250 000€. Un acompte de 50 000 € a déjà été versé.

Le montant de la subvention 2024 n'est pas encore connu.

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

 APPROUVE le versement d'un nouvel acompte de 100 000 € au CCAS au titre de la subvention communale 2024.

ENVIRONNEMENT

4/ Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - Rapport d'activités

Rapporteur: Nicolas LE GROS

Le rapport d'activité 2022 du PNR a été présenté en session ordinaire du Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. (Annexe 2)

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

 PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2022 du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

TRAVAUX

5/ Zone de loisirs de Lanriacq – aménagement global

Rapporteur : Karl HURTAUD

M. le Maire rappelle que la zone de loisirs de Lanriacq constitue un élément clé de l'étude de dynamisation du centre-ville réalisée en 2022.

Les fiches action qui lui sont consacrées font partie du 2^{ème} axe de travail consistant à valoriser les espaces de loisirs et de détente. L'objectif est en effet de renforcer et affirmer la vocation polyvalente du site autour du sport, de la nature, de la culture et de la jeunesse.

En concertation avec la population et les jeunes lors d'ateliers et de rencontres, plusieurs pistes de réflexions et d'aménagement ont ainsi été évoqués en groupe de travail et en commission et traduites dans un plan d'ensemble. Il s'agit principalement :

- D'inscrire la culture dans cet écrin de verdure avec la réhabilitation de la Maison du Bout du Monde en lieu de fabrique culturelle
- De confirmer la vocation sportive du site en créant des courts de tennis extérieurs en lieu et place de la bulle qui sera supprimée
- De conforter la dimension jeunesse de la zone avec la création d'un pumptrack et d'un city stade à proximité de la MDJ

 D'agrémenter l'ensemble de lieux de détente et de convivialité afin de favoriser la vocation intergénérationnelle du site et son accessibilité à tous

Cet aménagement d'ensemble sera réalisé sur plusieurs années et viendra compléter l'offre existante de la Maison des Jeunes, du terrain de foot, des terrains de pétanques.

Les travaux de la maison du bout du monde ont démarré en 2024.

Une étude de faisabilité a validé le remplacement de la bulle de tennis, équipement extrêmement énergivore, par une structure aluminium qui sera accolée au « hangar » existant. Ces travaux qui permettront la création de courts de tennis extérieurs voire d'un court de padel devraient démarrer cette année.

Le pumptrack sera également réalisé cette année sur la zone qui accueille actuellement des modules de skate. Le souhait des élus est de réaliser une structure présentant à la fois des éléments techniques pour une pratique de tous niveaux, mais également une zone plus « abordable » familiale, accessible dès 3 ans. L'idée étant que cet équipement puisse être utilisé comme lieu d'initiation pour les scolaires et dans le cadre des activités péri et extrascolaire, jusqu'à des pratiques plus confirmées.

Le city stade entend répondre à ces mêmes objectifs. Ne devant être réalisé qu'en 2025, les modules et activités ne sont pas encore complétement arrêtés (mini basket, foot, fitness...).

Hormis la structure abritant un court de tennis couvert, tous les autres équipements seront réalisés sur des espaces déjà artificialisés qui ne consommeront donc pas de foncier naturel.

Enfin, la plupart de ces équipements ont vocation à être utilisés par les écoles et structures enfance jeunesse de la commune, mais également les membres d'associations dans le cadre de conventions d'utilisation à définir.

Hors réseaux et aménagement de voirie et d'espaces verts, le coût de ces travaux est pour l'instant estimé à 1 000 000 €TTC soit :

Structure de tennis 700 000 €
 Pumptrack 200 000 €
 City stade 70 000 €
 Terrain de pétanque 30 000 €

Considérant que ce plan d'aménagement s'intègre complètement dans le schéma de développement de la commune tel qu'approuvé par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2022,

Considérant que les équipements prévus par ce plan participeront à l'offre de loisirs et d'animation ludique et sportive de la commune,

Karl HURTAUD indique qu'il y a encore débat entre la réalisation d'un terrain de padel ou un autre terrain de tennis extérieur.

Le site serait piéton, le stationnement étant concentré sur le terrain à gauche, en face la maison des ieunes.

Il faudra également réfléchir au dispositif anti intrusion du site pour les gens du voyage, à l'éclairage des différents espaces, etc...

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan d'aménagement et la réalisation des équipements proposés,
- DIT que ces travaux feront l'objet de marché de maitrise d'œuvre et de travaux dans le cadre du respect des règles de la commande publique,

- DIT que chaque équipement fera l'objet de demandes de subventions spécifiques,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment les conventions à venir avec les différentes structures utilisatrices.

MARCHES PUBLICS

6/ <u>Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT : compte-rendu des décisions n°2023-166 à 2024-009 inclus</u>

Rapporteur : Franck VALLEIN

2023-166	07-déc	Travaux de doublage en plaques de plâtre, isolation, habillage des embrasures de baies et faux plafonds dans le cadre de la rénovation de la Bibliothèque.	PIKARD 56400 Ploëmel	2 850,18 €	3 420,22 €
2023-167	14-déc	Travaux complémentaires de peinture et de sol dans le cadre de la rénovation de la Bibliothèque (local à droite de l'entrée principale et dégagement devant l'escalier).	COULEURS SAFIR 56690 Landévant	1 387,90 €	1 665,48 €
2023-168	18-déc	Révision et contrôle du camion movibenne immatriculé BF-818-HM.	KERTRUCKS 56007 Vannes	3 463,35 €	4 156,02 €
2023-169	19-déc	Achat de tables, chaises et chariots stockeurs pour la salle Nicolazic.	DOUBLET 59710 Avelin	9 169,50 €	11 003,40 €
2023-170	20-déc	Achat et installation d'équipements internet vidéo et son pour la salle Nicolazic.	MEDIA BUREAUTIQUE 56000 Vannes	7 586,76 €	9 104,11 €
2023-171	Etudes pour modification 20-déc n°2 du Plan Local d'Urbanisme.		URBACTION 56400 Brech	8 150,00 €	9 780,00 €
2023-172	Achat de 16 tablettes 20-déc informatiques pour l'école Germaine Tillion.		MEDIA BUREAUTIQUE 56000 Vannes	5 313,46 €	6 376,15 €
2023-173	20-déc	Honoraires dans le cadre d'une recherche généalogique pour le service urbanisme.	COUTOT ROEHRIG 56000 Vannes	2 900,00 €	3 480,00 €

2023-174	21-déc	Achat de 2 panneaux d'affichage pour le cimetière.	COMAT&VALCO 34536 Béziers	1 595,00 €	1 914,00 €	
2024-001	04-janv	Achat d'une armoire froide et d'un mixeur plongeant pour le restaurant scolaire.	56 EQUIPEMENTS 56009 Vannes	2 821,79 €	3 386,15 €	
2021-002	04-janv	Réalisation d'un branchement au réseau d'eau pour la salle Nicolazic.	SAUR 56400 Auray	1 232,43 €	1 478,92 €	
2024-003	05-janv	Feu d'artifice suite au marché de Noël.	VOS NUITS ÉTOILÉES 56930 Pluméliau Bieuzy	2 083,33 €	2 500,00 €	
2024-004	09-janv	Achat de romans pour la bibliothèque.	Librairie AUREOLE 56400 Auray	2 030,13 €	2 030,13 €	
2024-005	11-janv	Achat de registres d'état civil.	FABREGUE DUO 87500 Saint-Yrieix-la- Perche	1 053,00 €	1 278,00 €	
2024-006 11-janv Achat de divers pan de signalisation.		Achat de divers panneaux de signalisation.	SIGNAUX GIROD Agence de Rennes 35590 Saint Gilles	1 468,53 €	1762,24€	
2024-007	12-janv	Convention de mise à disposition gracieuse d'un local sis lieu-dit Santenoz pour l'association Communale de Chasse de Pluneret (A.C.C.P), d'une durée de 12 années.	Association Communale de Chasse de Pluneret (A.C.C.P) 56400 Pluneret	-	-€	
Mise en sécurité et remplacement d'une lanterne accidentée sur le réseau d'éclairage public allée des saules.		MORBIHAN ÉNERGIES 56000 Vannes	1 160,00 €	1 392,00 €		

2024-009 16	6-ianv i	Achat d'une autolaveuse pour la salle Nicolazic.	LV MAT 27700 Les Andelys	2 490,00 €	2 988,00 €
-------------	----------	---	--------------------------------	------------	------------

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

• PRENDRE ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

7/ <u>Délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de la fongibilité des crédits : compte-</u> rendu des décisions

Rapporteur: François POMMOIS

Il est porté à la connaissance du conseil municipal la décision de virement de crédits n° 2023/3 entre chapitre sur le budget 2023 :

chapitre	nature	au 29/11/2023	virement de crédit	au 18/12/2023
011	61358	36 410,00 €	- 5 500,00€	30 910,00 €
65	65311	100 000,00€	5 500,00 €	105 500,00 €

A l'unanimité, le Conseil municipal:

 PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la fongibilité des crédits.

DOCUMENT DE TRAVAIL complémentaire

ADMINISTRATION GENERALE

8/ Désignation du référent déontologue de l'élu local

Rapporteur: Franck VALLEIN

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique local a prévu la possibilité pour chaque élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de la charte prévue à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et remise à chaque nouveau conseiller municipal.

Le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et l'arrêté du même jour pris pour son application ont été publiés au Journal officiel le 7 décembre 2022. Leurs dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2023.

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu de la commune, par voie écrite et de préférence par mail, en précisant l'objet de la saisine. Il doit en informer le Maire sans pour autant lui communiquer la question posée ni la teneur de l'avis rendu.

Après examen de la demande, le référent communique son avis à l'élu concerné, par écrit, ou éventuellement par oral si l'élu le souhaite.

Cet avis est purement consultatif et non susceptible de recours et est soumis à la plus grande confidentialité.

La vacation est fixée à 80 € net par demande traitée et est soumise aux cotisations réglementaires.

Si de manière tout à fait exceptionnelle, un déplacement était nécessaire, les frais en seraient assumés par la commune, selon les barèmes applicables aux agents de la FPT.

Les questions les plus complexes pourront être traitées par un collège de référents déontologues, et entraîner un cumul de vacations.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Corinne HERVÉ, DGS honoraire, pour assumer cette fonction pour la durée du mandant restant à courir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DESIGNE Mme Corinne HERVÉ comme référent déontologue chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques pour la durée du mandat restant à courir.
- AUTORISE le paiement des vacations effectuées par le référent déontologue à hauteur de 80€ l'unité. Le cas échéant, les frais de déplacement selon les barèmes applicables aux agents de la FPT.

Informations:

Mr le Maire communique les dates des prochaines réunions :

25/01: commission urbanisme

31/01: inauguration de la MAM

5/02: commission finances

8/02 : forum de l'emploi public / participation de la commune à une table ronde

14/02: Commission culture communication

22/02: commission urbanisme

22/02: comité syndical MV

28/02: prochain CM

Le Maire,

Franck VALLEIN

29/02: commission vie associative

Fin de séance: 19h45

La secrétaire de séance,

Nicolas/LE GROS